

LORS DE VOTRE DEPART, MERCİ DE RENDRE VOTRE LOGEMENT....



... PROPRE...

- Nettoyage des sanitaires (lavabos, baignoire/douche, évier meuble sous-évier, WC, faïences, robinetteries)
- Nettoyage des sols
- Vidages des cave, grenier, garage
- Taille des haies à hauteur réglementaires (2 mètres)
- Tonte de la pelouse
- Nettoyage des poubelles individuelles
- Nettoyage des vitres

... ET EN BON ETAT

- Remplacement des vitres cassées ou fêlées (éventuellement pris en charge par votre assurance, sous réserve de la déclaration du sinistre à effectuer impérativement avant votre départ)
- Remise en état d'origine des installations modifiées sans autorisation (électricité, plomberie...)
- Mise en place de douilles sur tout point lumineux (et non dominos) et d'un néon sur toute applique murale
- Maintien dans le logement du flexible gaz inox (propriété de Notre logis)
- Remplacement des tapisseries arrachées, sales ou détériorées (avec pose dans les règles de l'art) ton neutre (beige)
- Remise en état des peintures intérieures détériorées
- Remise du nombre de clés, de badges et d'émetteurs qui vous ont été fournis

Ces listes ne sont pas exhaustives

BAREME DE QUELQUES REPARATIONS LOCATIVES :

	FORFAIT en cas de non respect
Nettoyage des sanitaires (lavabos, baignoire/douche, WC, évier, meuble sous évier,...)	30 €
Nettoyage des sols	10€/pièce
Nettoyage des interrupteurs, prises électriques, bouches de ventilation, portes,...	20 €
Nettoyage des vitres	15 à 50€
Nettoyage des poubelles individuelles (logt individuel)	10€/ poubelle
Tonte de la pelouse	120 €
Débroussaillage jardin	60 €
Taille des haies à hauteur réglementaire (2M)	3,5€/ml
Vidage des caves, grenier, garage	entre 30 et 130€ selon le cas

- ETAT DES LIEUX -

Le document d'Etat des Lieux constatera l'état du logement au moment de votre départ

Il ne pourra être établi que lorsque votre logement sera vide de tous meubles.

Tous travaux relevant de votre responsabilité et qui n'auront pas été réalisés par vos soins le seront par des entreprises choisies par Notre Logis.

A l'issue de l'état des lieux, vous devrez nous remettre l'ensemble des clés du logement.

N'OUBLIEZ PAS DE :

- Relever les compteurs électricité et gaz, et de vous rapprocher de votre (vos) fournisseur(s)
- Relever le compteur d'eau, s'il s'agit d'un logement dont le compteur est géré par la Société des Eaux du Nord